

se de la majorité de la population dans chaque circonscription. En outre, ces nouvelles écoles avaient à la fois sur les écoles de l'Institution royale et sur les écoles de fabrique, l'avantage de pouvoir bénéficier des subventions considérables votées par l'Assemblée, et qui allaient permettre de les établir sur tous les points de la province. En 1825, vingt-quatre années après sa fondation, l'Institution royale ne comptait que 45 écoles sous sa direction. En 1828, quatre années après l'adoption de la loi les concernant, les écoles de fabrique étaient au nombre de 48. Mais en 1836, sept années après l'adoption de la loi des écoles de l'Assemblée, il y avait 1321 écoles de cette catégorie, fréquentées par 36,000 élèves.

En somme, pour répondre à la question d'*Ignotus*, il n'a pas été donné suite au projet mis au jour en 1826-7 d'adjoindre un bureau catholique à l'Institution royale, à cause de la décadence prématurée de cette Institution ; et la décadence de l'Institution royale a eu elle-même pour causes, d'une part, la décadence de l'Exécutif comme organisme indépendant, de l'autre l'ascendant acquis par la Chambre d'assemblée et le développement rapide des écoles établies sous le patronage de cette dernière.

---

LÉON GÉRIN  
QUATRE JUBILAIRES

Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, avait un frère prêtre, l'abbé Jacques Panet, et deux sœurs ursulines au monastère de Québec, les mères Saint-Bernard et Saint-Jacques. Mgr Panet célébra ses noces d'or sacerdotales en 1828 ; son frère fêta les siennes l'année suivante. Leurs deux sœurs célébrèrent à leur tour leur cinquantième anniversaire de profession religieuse, la mère Saint-Bernard, en 1832, et la mère Saint-Jacques, le 12 février 1833.—P. G. R.